



Rapport d'activité 2013



La Commission d'Information et de Suivi est un organe mis en place par :

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

bci Betriebs-AG

Présidence: René Longet, Expert en développement durable, Genève

Secrétariat: Kathrin Gschwind, Office de l'environnement du Canton du Jura, St-Ursanne

<p style="text-align: center;">Assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol Commission d'Information et de Suivi (CIS)</p>

Rapport d'activité 2013

La Commission d'Information et de Suivi (CIS) de l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol (DIB) s'est réunie à quatre reprises durant l'exercice sous revue, soit les 8 mars, 5 juillet, 13 septembre et 13 novembre. Deux des séances ont été précédées d'une visite du site, soit celles de septembre et de novembre ; pour cette dernière, la réunion de travail s'est ensuite tenue à Réchésy sur invitation du Maire M. Ecoffey, membre de la CIS. Pour les deux premières réunions, la Chambre de commerce et d'industrie du Canton du Jura, également membre de la CIS, a mis à disposition ses locaux.

L'événement majeur de l'année 2013 a été le déplacement de la halle d'excavation. Celle-ci, longue de 122,5 m et large de 150 m, a été conçue pour recouvrir environ 60% de la surface de la DIB. Dans un premier temps, c'est le secteur sud du site qui a été assaini, puis, en été 2013, il s'est agi de déplacer la halle vers le secteur nord. Cette opération de grande envergure s'est déroulée les 16 et 17 septembre¹ après une phase de préparation de plusieurs semaines et a été suivie d'une autre phase de 6 semaines nécessaire à l'adaptation des installations pour la deuxième étape de l'assainissement. Durant toute cette période, l'excavation et la préparation des déchets étaient arrêtées.

La Commission se félicite de la manière dont ces travaux de génie civil d'ampleur conséquente se sont déroulés à la satisfaction de tous. Cet événement marque le dépassement de la mi-temps du processus complexe d'évacuation des déchets. Les membres de la Commission qui le souhaitaient ont pu assister au déplacement.

1.- Rôle et fonctionnement de la Commission

Instituée en 2001 dans le contexte de l'accord-cadre entre le Canton du Jura et bci Betriebs-AG (bci), la **Commission réunit toutes les parties prenantes concernées par le projet**, d'une part institutionnelles et de la société civile, d'autre part suisses et françaises de tous niveaux territoriaux : communes, canton, départements, régions, État. La Commission vise, **en assurant l'échange régulier entre ses membres et la pleine transparence du processus à leur égard, à compléter les dispositifs en place en vue d'un assainissement conforme aux meilleurs standards environnementaux, sociaux et de sécurité.**

Elle dispose en particulier d'un droit de poser toute question en relation avec le projet et de recevoir une réponse. En-dehors de ses réunions, la Commission est informée de tout fait marquant. Elle constitue la seule instance à réunir toutes les parties. Ses membres conviennent de s'appliquer à eux-mêmes le principe de transparence et **de se comprendre comme des partenaires loyaux dans l'exercice**

¹ Soit en trois jours de moins qu'initialement prévu.

de leurs activités. A noter que la Commission s'est constamment adjointe de nouveaux membres, sur leur demande, passant de 16 membres à son origine à 26 actuellement.

Depuis fin 2007, les séances de la Commission font l'objet d'une prise de vues à des fins **d'archivage**. Ces enregistrements sont **conservés par l'Office de l'environnement du Canton du Jura** et seront rendus accessibles ultérieurement.

Chaque séance est commentée sur le site Internet de la Commission à travers les explications et prises de position du Président et de représentants des parties qui le souhaitent. Le financement des travaux de la Commission est assumé par bci sur la base d'un budget annuel.

Par son activité, la Commission, institution novatrice, apporte sa contribution à la réussite de projets complexes de ce type et s'inscrit dans la volonté d'améliorer l'information et les possibilités de participation des acteurs de nature tant institutionnelle qu'associative.

Le site www.cis-bonfol.ch permet de consulter la documentation et les procès-verbaux des séances, ainsi que de télécharger gratuitement le film réalisé par Mme Varuna Singh, journaliste, et M. Didier Humbert, producteur, **sur son mandat** et financé par la Confédération Suisse, le Canton du Jura, bci Betriebs-AG, le Collectif Bonfol² et la Commune de Bonfol: **«C'est arrivé près de chez nous»**.

Ce film **de 26 minutes** retrace **les grandes étapes de la mise en place de la décharge puis de son assainissement définitif, mais dépasse largement la seule problématique de Bonfol, pour la situer dans son contexte**. Les décharges dans le monde sont en effet nombreuses³, les questions des riverains souvent semblables, les assainissements sujets à controverses, les enjeux techniques et humains importants. Le film conclut sur notre rapport aux déchets et à la chimie et nous questionne sur comment minimiser la production de déchets et parvenir ensemble à une chimie propre.

La Commission s'est également interrogée sur son rôle dans le soutien à la production et la diffusion d'un **ouvrage de référence** qui serait en quelque sorte un complément au film. La discussion sera reprise en 2014 en fonction de l'évolution du dossier.,

2.- Modifications survenues dans la composition de la Commission

Plusieurs modifications ont eu lieu durant l'exercice écoulé:

- *Confédération Suisse*: M. Hans Hosbach, chef de la Division Sols et biotechnologie de l'Office fédéral de l'environnement, remplace M. Christoph Wenger.
- *Commune de Bonfol*: M. John Moser, conseiller communal (membre suppléant jusqu'à présent), remplace M. Jean-Pierre Beuret; M. Thierry Schaffter, conseiller

²Comprenant : Pro Natura Jura, Greenpeace, WWF Jura, Unia, Demeter Schweiz, Les Verts de Franche-Comté.

³Dont plusieurs milliers, nettement plus petites certes, en Suisse (cf. interview de Mme Wermeille, cheffe de la section sites contaminés à l'OFEV, Berne, *Newsletter bci* n° 8, juillet 2013).

communal, devient membre suppléant en remplacement des personnes en charge précédemment.

- *Commune de Beurnevésin*: Daniel Egloff, Maire (siège laissé temporairement vacant).
- *Syndicat Unia*: Mme Emilie Moeschler, secrétaire régionale d'Unia Transjurane, en remplacement de M. Pierluigi Fedele.

En outre, trois personnes ont quitté les institutions qui les avaient déléguées, et leurs successeurs n'avaient pas été désignés durant l'exercice sous revue:

- *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Franche-Comté*: Mme Aurélie Gardès, suppléante (dès septembre 2013)
- *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Alsace* : M. Matthieu Gerlier, titulaire (dès septembre 2013)
- *Préfecture du Haut-Rhin* : M. Yves Camier, sous-préfet (dès octobre 2013).

La Commission souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux représentants et adresse ses vifs remerciements aux personnes qui l'ont quittée durant l'exercice 2013.

3.- Suivi du projet d'assainissement

Durant l'année sous revue, l'excavation et la préparation des déchets de la décharge a continué à un rythme moyen supérieur à 800 tonnes par semaine. Aucun incident impliquant une mise en danger quelconque n'est à signaler. Rappelons que depuis la remise en exploitation en mai 2011, suite à l'interruption due à l'explosion survenue dans la halle d'excavation en juillet 2010, toutes les manipulations de déchets dans cette dernière ont lieu par l'entremise d'engins télécommandés et hors de toute présence humaine.

La première étape terminée, les quantités de déchets à excaver et à incinérer ont été réévaluées à la hausse, si bien qu'aux 134'000 t initialement prévues incluant les 114'000 t de déchets chimiques déposées durant la période d'exploitation, doivent être ajoutées quelque 41'000 t de matériaux argileux ne pouvant être séparées, entraînant une augmentation des coûts de l'assainissement de quelque 30 millions de CHF et un allongement de la durée du projet avec une fin de l'excavation désormais prévue au printemps 2016.

Au 31.12.2013, 53 % de l'inventaire réévalué avait été envoyé en incinération. Parallèlement aux déchets à incinérer, ce sont plus de 50'000 t d'argile faiblement contaminée qui ont déjà été éliminées dans des cimenteries suisses. **Lors de chacune de ses séances, la Commission a pu suivre avec précision l'avancement de l'enlèvement des déchets à incinérer et des matériaux contaminés éliminés en cimenterie.**

Surplus de déchets à incinérer

Le travail à la pelle mécanique télécommandée mis en place après l'explosion de juillet 2010 étant moins précis quant à la délimitation entre l'encaissant et les déchets, une partie de l'encaissant a d'ores et déjà été décapé avec les déchets et éliminé par incinération. De même, les digues intermédiaires, attendues sur le site en fonction des rapports d'exploitation de la DIB, n'ont, lors de la première étape, pu être distinguées et ont été excavées en même temps que les déchets et envoyées en incinération.

Etat de l'encaissant

Une fois les déchets excavés, la profondeur jusqu'à laquelle l'encaissant doit être décapé dépend de son degré de contamination. Dès lors, bci a mis en place un programme d'échantillonnage par carottages. Près de 90 points ont été définis, selon un maillage préétabli et tenant compte des disparités géologiques à l'intérieur de la fouille. Chacun de ces points a fait l'objet d'un carottage sur un mètre de profondeur.

S'agissant des zones sableuses, d'après les résultats de la surveillance environnementale, c'est plutôt du côté nord de la décharge que l'on s'attend à trouver des lentilles sableuses, pour certaines contaminées. Dans la partie sud, deux petites zones sableuses ont été mises en évidence après le retrait des déchets.

Les analyses des carottes se font par tranches de 10 cm; elles portent sur une palette de **dix polluants représentatifs** des polluants présents dans la décharge en termes de toxicité, de quantités et d'adsorption sur les argiles (appelés « substances prioritaires »). Les analyses ont montré un degré de contamination comparable entre sables et argiles.

La liste de ces substances prioritaires avait été proposée par bci en 2003 dans le projet d'assainissement; entre-temps, elle a été affinée selon les exigences du Canton dans les années 2003 à 2008. Les objectifs d'assainissement ont été définis dans un rapport complémentaire de 2008 publié sur le site du Canton

(<http://www.jura.ch/DEE/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Exigences.html>). Le rapport d'analyses de l'encaissant de la décharge, régulièrement mis à jour en fonction des carottages effectués et de leurs analyses, est publié sur le site Internet de bci:

http://www.bci-info.ch/pdf/20130108_Rapport_encaissant.pdf.

Dans une deuxième étape, bci effectuera des screenings sur l'encaissant de la décharge dès que la méthode pour ce faire aura été mise au point et validée par le Prof. Oehme, spécialiste en analytique et en assurance qualité. Les screenings de sols ne sont pas une méthode d'analyse standard, les screenings d'argiles étant encore moins évidents à réaliser du fait de la très faible perméabilité du support. Il semble toutefois que dans les années 80, la chimie bâloise ait déjà procédé à des carottages dans le fond de la décharge et réalisé des analyses par screening. Aucun remblayage de la partie sud n'aura lieu avant que ces screenings de l'encaissant n'aient été effectués. Le site devra être préalablement réceptionné par le Canton.

Déplacement de la halle

Comme indiqué dans la section introductive du présent rapport, l'événement majeur de l'exercice 2013 a été le déplacement de la halle d'excavation, les opérations d'excavation étant suspendues entre le 25 juillet et le 3 novembre. L'enjeu résidait à la fois dans un exercice impressionnant de génie civil,

consistant à déplacer un poids de 3000 t sur 82 mètres, et dans la mise à découvert de la partie dégagée du site. Le développement d'odeurs, à la belle saison, était en particulier à craindre.

Les préparatifs du déplacement ont nécessité de nombreuses séances entre Canton, experts et bci. **La problématique de la gestion des émanations gazeuses potentielles une fois la halle d'excavation ouverte était l'un des points critiques.** Pour l'autorité de surveillance, les mesures retenues ont permis d'appréhender favorablement l'étape-clé du déplacement de la halle. Une des questions a été de déterminer le moment où la halle pouvait être ouverte en vue de son déplacement.



Mesures de la qualité de l'air de la halle d'excavation avant son ouverture, en présence de l'hygiéniste du travail du Canton Jura, M. Jean Parrat.



Brumisation du produit neutralisant les odeurs sur les surfaces intérieures de la halle d'excavation encore fermée au moyen d'un tracteur avec canon.

Canton et bci ont procédé à des mesures de qualité de l'air dans la halle d'excavation afin de s'assurer que les limites de l'OPair étaient respectées lors de son ouverture. La question de la protection des travailleurs intervenant dans le cadre du déplacement de la halle a également fait l'objet d'une attention particulière. Le réseau de mesures d'immissions dans les villages voisins a été densifié afin de vérifier l'absence de risques pour la population riveraine.

Concernant les odeurs, la législation suisse sur la protection de l'environnement demande de prendre toute mesure pour éviter nuisances et situations incommodantes ; une odeur désagréable constitue une gêne au sens de la loi, même si elle ne représente pas de toxicité. Elle peut cependant aussi être un indice d'émanation nocive.

A ce sujet, bci a lancé diverses démarches :

- En premier lieu, avant la perte de confinement de la halle d'excavation, **le front des déchets a été couvert, et la halle ventilée avec de l'air frais pendant plusieurs jours.** Il subsistait cependant un risque d'émanation d'odeurs depuis la structure de la halle et des sols, surfaces ayant été en contact avec un milieu odorant depuis plusieurs mois voire années pour certaines.
- **La brumisation d'huiles essentielles** permet, en interagissant avec certaines substances odorantes, de les neutraliser en créant des molécules plus lourdes,

moins volatiles et moins (ou non) odorantes. Pour en tester l'efficacité, de tels produits avaient été répandus dans la halle des sols, puis ont été appliqués sur les surfaces intérieures et les sols de la halle d'excavation dans les jours précédant son ouverture à l'aide d'un tracteur équipé d'un canon de brumisation. Des brumisations ont été répétées par la suite en fonction de la présence d'odeurs dans la halle. En parallèle, une rampe de brumisation de neutralisants d'odeurs avait été mise en place sur le pourtour de la halle et actionnée durant la première semaine suivant l'ouverture.

- **Une hotline** (n° d'appel dédié) a été mise en place pour que chaque personne puisse rapidement prévenir la bci en cas de constat d'odeur gênante. Cette hotline n'a toutefois reçu aucun appel.

Enfin, bci a chargé une entreprise spécialisée, Odometric (B), de mettre sur pied un "**réseau de nez**" constitué d'habitants volontaires des villages voisins, permettant de suivre localement les odeurs sur toute la période couvrant les travaux de déplacement de la halle mais aussi de donner l'alerte en cas de gêne olfactive importante, le but n'étant pas d'identifier des compositions chimiques, mais bien des odeurs. 25 personnes (dont 22 actives) de Bonfol (17, dont le Maire), mais aussi de Burnevésin (2) et de Pfetterhouse (6) – périmètre dans lequel on estimait que des odeurs pourraient être perçues – ont été retenues.

Outre la phase de formation (au moyen d'échantillons d'odeurs caractéristiques de la décharge industrielle de Bonfol, à concentrations sans risque pour la santé mais suffisantes pour leur identification) fin juin, le réseau a été actif du 1^{er} juillet jusqu'au 15 novembre. Les 25 membres du réseau devaient remplir 2 fois par jour un formulaire concernant toutes leurs perceptions. Sur 4'685 observations consignées, seulement 22 ont signalé des odeurs, et avec un niveau de gêne peu élevé, potentiellement attribuables à la décharge (11 fois "odeur DIB" et 11 fois "odeur produit neutralisant"). Cette initiative inédite et participative a rencontré un écho positif important dans les médias.

Avant l'ouverture de la halle, le 19 août, suite à l'accord de l'autorité de surveillance et sur la base des dernières analyses de l'air, un soin particulier avait été apporté au nettoyage des installations ou à leur confinement afin de limiter les émanations de substances nocives ou odorantes. En particulier, le nettoyage du broyeur a été effectué comme habituellement avant les travaux de maintenance dans la halle d'excavation puis dans la halle des sols.

Quant aux wagonnets, ils ont été recouverts de manière hermétique. Concernant l'habillage du broyeur, il a été déconstruit et reconstruit pour être réutilisé après le déplacement. Ces travaux ont été effectués halle ouverte puisque ces matériels n'étaient pas plus contaminés que les surfaces de la halle elles-mêmes. Le système de récupération et de traitement des eaux contaminées est resté constamment en fonction.



Déplacement de la halle : un des vérins hydrauliques est installé sur le mur de l'axe ouest. La halle est tirée par pas de 10 cm vers sa position nord.



L'autre vérin hydraulique est installé sur la fondation de l'axe est. Une coordination précise entre les deux axes est primordiale lors de la traction de la structure.

S'agissant du déplacement lui-même, bien qu'il existe de nombreuses expériences de telles réalisations dans le monde, il ne constituait pas seulement un défi au niveau du génie civil, mais aussi de la coordination des travaux entre les entreprises et corps de métier concernés.

4. - Suivi environnemental et social

Rappel de l'organisation

Environnement

Pour toute la durée du chantier, l'Autorité cantonale a demandé à bci la mise en place d'un **Suivi environnemental de réalisation** (SER). Coordonné et effectué par CSD Ingénieurs SA Porrentruy, il est fait appel en complément aux compétences de bureaux spécialisés en matière **de protection de l'air et des eaux**.

Tous les contrôles et analyses du SER sont transmis à l'Office cantonal de l'environnement et rendus publics sur le site Internet de bci, à travers des rapports périodiques dénommés RISER (Rapports intermédiaires du Suivi environnemental de réalisation)⁴.

Dans ce contexte, bci est responsable de la mise en œuvre du **Concept de surveillance et de sécurité** (CSS), portant sur la qualité des **eaux souterraines et superficielles** dans les secteurs pouvant être influencés par la DIB, ainsi que sur le bon fonctionnement de la station d'épuration. **L'Autorité cantonale procède à des campagnes de contrôle des eaux dans le cadre de sa mission de haute surveillance**. Les rapports sont disponibles sur le site Internet du Canton⁵.

⁴<http://www.bci-info.ch/index.php?id=6&sub=38&spr=fr>

⁵<http://www.jura.ch/DEE/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Surveillance.html>

Mis en place par bci et validé par l'Office de l'environnement du Canton et ses experts du CHYN (Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel), ce concept évolutif fixe les paramètres à analyser, l'implantation des points de contrôle et la périodicité des prélèvements. Une palette de quelque 50 substances sont analysées dans le cadre de la surveillance des eaux de l'environnement (molécules chlorées, éthers, anilines, aromatiques nitrés, etc...).

En termes de surveillance de **substances émises à la cheminée de l'installation de traitement de l'air** qui traite l'ensemble de l'air en provenance des halles, il y a une analyse continue par FID (détecteur à ionisation de flamme, qui mesure le carbone total présent dans les substances organiques) qui permet de donner une alerte en cas d'augmentation et 4 analyses quotidiennes par screening permettant d'identifier et de semi-quantifier les composés émis. Il se passe généralement une semaine entre la prise d'échantillons et l'obtention des résultats des screenings.

Les résultats des mesures d'émissions sont également édités sous forme de RISER mensuels. De son côté, l'Autorité cantonale procède à des contrôles de la qualité de l'air traité dans le cadre de sa mission de haute surveillance. Quant aux mesures d'immissions, elles permettent de vérifier que la qualité de l'air aux alentours de la DIB n'est pas impactée par les émissions de la cheminée ou toute autre activité sur le site. **Pour permettre de juger des valeurs d'immissions, bci a fait des mesures appelées «état initial» depuis 2008 jusqu'au démarrage de l'assainissement.**

Afin d'assurer un suivi sur la **radioactivité des déchets** excavés, les grappins de la halle d'excavation sont équipés d'un détecteur de radioactivité, la radioactivité de chaque charge transférée dans la halle de préparation étant par la suite encore une fois mesurée au laboratoire sur site, et enfin sur les sites d'incinération à l'arrivée des conteneurs de déchets. Du fait que la substance radioactive potentiellement en jeu (tritium, en provenance de l'industrie horlogère) a une période de demi-vie courte, les risques devraient être aujourd'hui inexistants. Les mesures indiquent des valeurs proches de zéro jusqu'à ce jour.

Enfin, il convient de rappeler que selon la Convention du 11 janvier 2008 passée entre le Canton et la bci d'une part, Greenpeace et la Fondation Edith Maryon d'autre part, le Prof. Oehme est en charge d'expertiser les résultats. **bci mandate ainsi un laboratoire pour faire des analyses annuelles d'eau par screenings et c'est au Prof. Oehme que revient l'expertise et la validation de ces résultats.** S'agissant de la méthode de screenings des sols en cours de développement, le laboratoire BMG proposera une méthode qui devra, elle aussi, être validée par le Prof. Oehme.

Suivi sanitaire des travailleurs

Les travailleurs sont suivis par une hygiéniste du travail qui procède **environ tous les deux mois ou quand des modifications sont apportées aux processus de travail** à des analyses de l'air des halles et évalue l'exposition des travailleurs. Parallèlement, des analyses d'urine et de sang sont effectuées. Ce bio-monitoring a été exigé par le Canton, comme adéquat à la situation particulière de l'assainissement de la DIB.

Le médecin du travail compile les résultats dans des fichiers informatiques permettant d'établir des diagrammes par travailleur. **En cas d'anomalie d'un paramètre, la démarche prévoit que le médecin du travail rencontre la personne concernée**

pour en trouver l'origine. Ces informations sont transmises à l'hygiéniste cantonal du travail, (qui réalise également ses propres campagnes de mesures) et aux spécialistes de la SUVA, en charge au niveau suisse du suivi des travailleurs.

77 substances sont mesurées dans le cadre du programme de suivi d'hygiène du travail, 59 COV/BTEX, 10 amines et 8 nitroaromates. L'adéquation des équipements de protection individuelle aux tâches effectuées et à l'exposition est aussi vérifiée. En été, les températures dans les halles peuvent dépasser 40°C. Dans ces conditions, les travailleurs, étant dans des combinaisons plastifiées étanches, transpirent beaucoup, ce qui peut provoquer des variations de certains paramètres. Le médecin du travail évalue la situation au cas par cas et, le cas échéant, peut estimer si une variation est liée aux conditions de température ou à une autre raison.

La Commission Environnement-Sécurité, qui se réunit environ une fois par mois, est composée de représentants des consortiums chargés de l'assainissement, de bci et ses experts et du Canton. Elle accompagne étroitement le déroulement des travaux à la DIB.

Résultats 2013

Qualité de l'air

Les résultats ne montrent aucune anomalie significative ; les valeurs sont restées basses durant l'ensemble de l'exercice. Pour les émissions comme pour les immissions, aucun dépassement de valeurs limites n'a été constaté lors de la grande majorité de l'exercice 2013.

Quelques brefs dépassements des valeurs d'émission fixées par le Canton ont toutefois eu lieu, comme par exemple début avril lors d'un brûlage à haute température des dépôts de matières organique accumulés sur le garnissage des chambres de combustion et qui réduisent l'efficacité de l'oxydation⁶. Cette opération de maintenance préventive, appelée « burn-out », a été répétée début octobre.

Avant l'ouverture de la halle d'excavation, les pompiers du SDIS 68 (Service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin) ont procédé à des mesures de la qualité de l'air intérieur, et, pendant le déplacement, ont réalisé des mesures supplémentaires sur le site.

Trois nouvelles stations de mesure d'immissions avec capteurs passifs ont été mises en place pour la phase de déplacement de la halle à Bonfol, Beurnevésin et Pfetterhouse et des mesures régulières par échantillonnage actif suivi de screenings ont été effectuées à Bonfol et à Pfetterhouse. **Suite à l'ouverture de la halle d'excavation, une augmentation très faible des concentrations de certaines substances a été constatée aux stations de mesure des immissions placées sous le vent, sans pour autant montrer un impact significatif sur la qualité de l'air.** Les substances mesurées étaient celles présentes habituellement dans le suivi des émissions à la cheminée.

Enfin, on peut relever de brefs basculements de l'installation de traitement de l'air sur les filtres à charbon actif, ainsi que durant la période entre fin août et début novembre,

⁶voir *RISER-Air 17/13*, p. 9.

durant la phase de déplacement de la halle. Le charbon actif usagé a été remplacé en juin et envoyé en régénération.



Des experts en qualité de l'air : le consultant pour l'exploitation, le responsable du laboratoire d'analyses et l'exploitant de l'installation se coordonnent régulièrement (de gauche à droite).

Qualité des eaux

En ce qui concerne l'écoulement d'eaux dans la décharge, la partie nord de la décharge est séparée hydrauliquement de la partie sud par une digue naturelle. Même si cette digue ne présente ni la forme ni la dimension attendues, à ce jour il n'y a pas eu d'infiltrations d'eau du côté nord vers le côté sud déjà excavé.

Les faibles écoulements émanant du côté sud avant le déplacement de la halle sont récupérés par pompage vers la chambre principale pour éviter des recontaminations. A partir de cette chambre, les eaux sont soit transférées pour traitement à la STEP de la DIB ou évacuées à la station d'épuration industrielle de ProRhenno à Bâle si la capacité de traitement sur site est insuffisante; les installations de drainage des lixiviats ont été déconstruites dans la partie sud de la décharge (elles restent en fonction sur la partie nord).

Le suivi de la STEP a montré un fonctionnement normal, tributaire toutefois des situations météo en ce qui concerne la teneur en ammonium (plus haute par temps froid). La surveillance des eaux de l'environnement a également montré des résultats stables. Ces résultats ont été confirmés par la grande campagne de juin 2013.

Santé et sécurité des travailleurs

Dans le cadre de la reprise des travaux pour la deuxième étape, le canton a souhaité réintroduire la mesure du benzène urinaire. Un essai d'une nouvelle combinaison de protection ne s'est pas révélé concluant du point de vue confort, si bien que le modèle actuel a été gardé. Une formation spécifique a été renouvelée pour tout le personnel engagé sur le site avant la reprise de l'excavation, après la pause de quelque 100 jours dans l'exploitation. Divers **exercices d'alarme** ont complété le dispositif.



Suivi médical : les employés des lots A et B passent tous les deux mois des examens avec le médecin du travail pour garantir leur santé. L'analyse de sang en fait partie.

5. - Site et perspectives d'avenir

La planification territoriale actuellement en vigueur est définie dans le Plan Spécial Cantonal relatif à l'assainissement définitif de la DIB et prévoit le reboisement du site avec des essences indigènes. Toutefois il n'est pas exclu que d'autres idées d'affectation prennent corps⁷.

Dans le cadre des accords spécifiques de la commune de site, Bonfol, avec bci, cette dernière a accepté de **participer au financement d'actions destinées à renforcer la dynamique communale dans le domaine du tourisme, du potentiel économique et de la qualité de vie, aidant le village à retrouver une identité positive dans le sillage d'un assainissement réussi du site.**

Visites du site

Une visite guidée pour personnes individuelles est gratuitement organisée chaque **premier vendredi** du mois à 15 heures après inscription au bureau communal de Bonfol sous +41 32 474 44 47. Par ailleurs, à partir de sept personnes, des groupes et associations peuvent s'inscrire en ligne pour des visites guidées gratuites **les mercredis et jeudis** (<http://www.bci-info.ch/index.php?id=7&spr=fr>).

Une association, Escale Bonfol www.escalebonfol.ch, a été créée en 2011 afin de faire émerger des **projets viables de développement du village**. Elle ne regroupe pas seulement des représentants de la commune de Bonfol, mais aussi des personnes de communes voisines comme par exemple Beurnevésin. A ce stade, il n'y a cependant pas de collaboration institutionnelle avec des communes en France, telles que Pfetterhouse ou Réchésy ; il existe néanmoins un projet de piste cyclable entre Bonfol et Pfetterhouse.

Tenant compte du critère de pérennité et du cadre financier fixé, Escale Bonfol définit ses réflexions de manière autonome. Un certain nombre de projets ont d'ores et déjà été validés par bci. **La Commission en a pris connaissance lors de sa dernière**

⁷Relevons que la déconstruction des installations actuelles du site est devisée à quelque 10 millions de CHF. Tout maintien exigerait toutefois un budget d'entretien.

séance de l'année 2013 et ne peut que se réjouir de cette dynamique communale voire régionale.

Concernant les installations elles-mêmes, à la fin de l'assainissement, le béton va suivre la filière de recyclage prévue, le fer et l'acier qui auront pu être en contact avec des polluants seront passés au nettoyeur à haute pression et suivront ensuite la filière de recyclage. Une poursuite de l'utilisation, à des fins touristiques (circulation de draisines), de la voie ferrée CJ prolongée au printemps 2009 n'est à ce jour pas exclue, bien que le transport de voyageurs ne soit actuellement pas autorisé au-delà de la gare de Bonfol.

6. - Comptes 2013

Rubriques	Budget 2013 (CHF)	Effectif 2013 (CHF)
Frais de repas, de déplacement et de séance	8'000.00	9'458.75
Communication et information	8'000.00	797.60
Enregistrement vidéo	8'000.00	7'360.00
Divers, imprévus	4'000.00	999.20
Accompagnement administratif	30'000.00	24'200.00
TOTAL	58'000.00	42'815.55

St-Ursanne, le 14 mars 2014

René LONGET
Président

Annexe : Liste des membres de la Commission

Liste des membres de la Commission au 31.12.2013

Président

- **Longet René**

Entités fondatrices

- **Canton du Jura (2 voix): Meusy Jean-Pierre, Schaffter François**
suppléants: Fernex Jean, Bapst André, consultant : Buser Marcos
- **bci (2 voix): Luttenbacher Rémi, Scharvogel Bernhard,**
suppléants: Fischer Michael, Aeby Anton

Institutions suisses

- **Office fédéral de l'environnement (OFEV) (1 voix): Hosbach Hans,** *suppléant: Hammer Bernhard*
- **Commune de Bonfol (2 voix): Moser John, Girardin Marie-Josée,** *suppléant: Schaffter Thierry*
- **Commune de Beurnevésin (1 voix) : Egloff Daniel,** *suppléant: vacant*

Institutions françaises

- **Région Franche-Comté – Administration (1 voix): Collin-Huet Marie-Pierre,** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), *suppléante: vacant*, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), **Bellec Simon,** Agence régionale de santé (ARS)
- **Département du Territoire de Belfort- Conseil général (1 voix): Forcinal Anne-Marie,** vice-présidente du Conseil général du Territoire de Belfort, *suppléant: Richert Jean*
- **Département du Territoire de Belfort - Administration (2 voix): Lardier Nicolas,** Service interministériel de défense et de protection civiles, Préfecture du Territoire de Belfort
- **Région Alsace – Administration (1 voix): vacant,** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), *suppléant: Vallart Jacques,* Unité territoriale du Haut-Rhin (DREAL), **Heimanson Carl,** Agence régionale de santé (ARS)
- **Département du Haut-Rhin - Conseil général (1 voix): Reinhard Armand,** Conseil général du Haut-Rhin, *suppléant: Walter Georges,* directeur du Pôle Environnement et Cadre de vie
- **Département du Haut-Rhin - Administration (2 voix): Spies Patrick,** direction départementale des territoires du Haut-Rhin (DDT), **Comesse Jean-Michel**
- **Préfecture du Haut-Rhin: vacant,** Sous-Préfet d'Altkirch, Chargé de coordonner l'action des services de l'Etat français
- **Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) (1 voix): Dietmann Daniel,** *suppléant: Waechter Antoine*
- **Communauté de Communes du Sud Territoire : (1 voix): Le Roy Laurence**

- **Commune de Pfetterhouse** (1 voix): **Frisch** Jean-Rodolphe, maire; vice-président, suppléant: *Heyer Morand, adjoint au maire*
- **Commune de Réchésy** (1 voix): **Ecoffey** Hubert, maire, suppléant: *vacant*

Sociétés civiles

- **WWF Suisse** (1 voix): **Chollet** Clarence
- **Greenpeace en Suisse** (1 voix): **Wüthrich** Matthias, suppléante: *Zenger Yves*
- **Pro Natura Jura** (1 voix): **Egger** Jean-Pierre, suppléante: *Merguin Rossé Lucienne*
- **Unia Le Syndicat** (1 voix): **Moeschler** Emilie, suppléant: *Hamel Arthur*
- **Demeter Schweiz**, ex Solidago (1 voix): **Küffer Heer** Susanne
- **Collectif Bonfol franco-suisse** (1 voix): **Fousseret** Alain, conseiller régional, suppléant: *vacant*, consultants: *Walther Jean-Louis et Forter Martin*
- **Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté** (1 voix): **Lassus** Michel, vice-président
- **Chambre de commerce et d'industrie du Jura** (1 voix) : **Gerber** Jean-Frédéric, Directeur, suppléant: *vacant*
- **Equiterre** (1 voix) : **Chevalley** Isabelle, suppléant: *vacant*
- **Alsace Nature Haut-Rhin** (1 voix) : **Bernhard** Pierre; suppléant: *Pluskota Jean*

Secrétariat de la Commission

- **Office de l'environnement**, Canton du Jura, **Gschwind** Kathrin

Membres du Bureau de la Commission

- **Longet** René, *président de la Commission*
- **Lassus** Michel, *vice-président de la Commission*
- **Frisch** Jean-Rodolphe, *représentant des Communes françaises, vice-président*
- **Spies** Patrick, *représentant des entités françaises*
- **Moser** John, *représentant de la Commune de Bonfol*
- **Meusy** Jean-Pierre, *représentant du Canton (*)*
- **Schaffter** François, *représentant du Canton (*)*
- **Scharvogel** Bernhard, *représentant de la bci*
- **Wüthrich** Matthias, *représentant des ONG*

(*) En cas de vote, le Canton ne dispose que d'une voix